

Tarifs de la collecte des déchets 2022 (bacs individuels) :



Les tarifs 2022 incluent **15 levées de bacs d'ordures ménagères (bac vert) par an**. Les levées pour le tri (bac jaune) ne sont pas comptabilisées, ni facturées sauf en cas de mauvais tri : elles sont dans ce cas considérées comme des levées de bac d'ordures ménagères.

Bac vert de 120 L : 125 € à l'année (2 € la levée supplémentaire)

Bac vert de 240 L : 161 € à l'année (4 € la levée supplémentaire)

Carte "Déchets" :

La carte "Déchets" qui vous est fournie vous permet d'accéder :

- aux déchèteries du territoire (à Camaret, Crozon et Rosnoën)

Le tarif de collecte des déchets inclut **15 passages en déchèterie dans l'année**, hors dépôts de déchets verts (non comptabilisés).

Au delà de ces 15 passages, une entrée en déchèterie vous sera facturée 5 €.

- aux colonnes d'apport volontaire des ordures ménagères

Chaque ouverture de colonne est comptabilisée comme **1/2 levée** sur les 15 levées annuelles du bac vert.

Retrouvez la carte de localisation des colonnes d'apport volontaire sur www.comcomcrozon.bzh, rubrique Environnement / Déchets.

Le nombre de levées et d'entrées en déchèterie est recalculé au prorata du temps d'inscription.

Facturation :

La facturation est effectuée en deux fois : **en mai et en novembre de chaque année**. Les levées supplémentaires éventuelles de novembre et décembre sont facturées en mai de l'année N + 1.

Informations complémentaires :

La carte "Déchets" n'est pas nécessaire pour ouvrir les colonnes d'apport volontaire de verre et de tri.

En cas de perte de la carte, la 2ème est facturée 5 €, sous présentation d'une pièce d'identité.

Pour plus d'information, n'hésitez pas à consulter le site www.comcomcrozon.bzh, rubrique Environnement/Déchets (jours de collecte, calendrier téléchargeable, infos sur le tri, etc.).

En cas de déménagement :

Les bacs restent dans le logement et la carte doit nous être retournée (en cas de déménagement hors de la Communauté de Communes). Le non-retour de cette carte vous sera facturé 5 €. Vous devrez également nous fournir votre état des lieux de sortie et votre nouvelle adresse pour clôturer votre compte.

Important :

Tout changement de situation concernant l'usager ou l'emplacement desservi doit être communiqué au service : déménagement, vente, nouvelle adresse de facturation,...

Horaires d'ouverture des déchèteries :

PERIODE	CROZON	CAMARET	ROSNOEN
1er avril au 30 septembre	Du lundi au samedi : 9h - 11h55 et 13h30 - 17h45	Du lundi au samedi (sauf mercredi) : 9h - 11h55 et 13h30 - 17h45	Du lundi au samedi : 9h - 11h55 et 13h30 - 17h45
1er octobre au 31 mars	Du lundi au samedi : 9h - 11h55 et 13h30 - 17h45	Du lundi au samedi : 9h - 11h55 et 13h30 - 17h45	Du lundi au samedi : 9h - 11h55 et 13h30 - 17h45
Jours de fermeture	Dimanche et jours fériés	Mercredi, dimanche, et jours fériés	Mardi, jeudi, dimanche et jours fériés

Pour tout renseignement complémentaire, merci de contacter le service déchets au 02.98.16.02.50, par mail à l'adresse ti@comcom-crozon.bzh ou à l'antenne du Faou au 02.98.73.04.00, compta1@comcom-crozon.bzh

Horaires du service déchets à Crozon : Du Lundi au Jeudi: 9h-12h, 13h30-17h30 Vendredi : 9h-12h 13h30-17h00

Horaires de l'accueil de Le Faou : Du Lundi au Vendredi : 9h-12h, 13h30-17h00

Fermé le mercredi